

# TALLEYRAND

ET

## L'AFFAIRE DU DUC D'ENGHIEN<sup>1</sup>

Deux mois environ avant la proclamation de l'Empire, le drame de Vincennes coûta la vie au duc d'Enghien. On pourrait s'attendre à trouver dans les *Mémoires* de Talleyrand des détails sur cette tragédie, à laquelle il avait été mêlé d'une manière officielle et notoire, n'aurait-ce été que comme ministre des Relations extérieures. Or, ce qu'il dit sur ce sujet douloureux se réduit à quelques lignes. Il ne fait aucune mention de son rôle personnel; il rejette sur le Premier Consul la responsabilité de l'acte tout entière, sans aucune réserve. Voici ce passage :

« La mort violente et inexplicquée de Pichegru, les moyens employés pour obtenir la condamnation de Moreau, pouvaient être mis sur le compte de la politique; mais l'assassinat du duc d'Enghien, commis uniquement pour s'assurer, en se plaçant dans leurs rangs, ceux à qui la mort de Louis XVI faisait craindre toute espèce de pouvoir ne venant pas d'eux, cet assassinat, dis-je, ne pouvait être ni excusé ni pardonné, et il ne l'a jamais été; aussi Bonaparte a-t-il été réduit à s'en vanter. »

C'est tout. Les *Mémoires* du prince continuent en parlant de la guerre générale dans laquelle Bonaparte se trouvait

1. Pour les références de cet article et quelques additions, prière de se reporter au tome II de notre *Talleyrand*, qui paraîtra, très prochainement, à la librairie Payot.

alors engagé avec l'Angleterre. La conscience de Talleyrand était en règle; sur l'arrestation même du duc d'Enghien, qui, au su de tous, avait dépendu de ses services, pas un mot. Si Talleyrand était mort peu après 1816, c'est-à-dire sans avoir fait à ses *Mémoires* aucune retouche ou addition, le récit de la tragédie du 21 mars 1804 se serait réduit à ces quelques lignes, où, seul, le Premier Consul est mis en cause.

Cependant, les choses devaient se passer d'une manière différente. Une polémique inattendue remit à l'ordre du jour en 1823, dans des conditions dont il sera parlé plus loin, le drame du mois de mars 1804; cette fois il fallut bien que Talleyrand parlât de lui-même. Il le fit sur un ton qui n'a rien de commun avec l'impassibilité qu'il affecte dans ses *Mémoires*; pour cette raison même, ce chapitre supplémentaire offre, comme on le verra, un intérêt particulier.

L'affaire du duc d'Enghien a été souvent instruite. Boulay de La Meurthe et H. Welschinger ont publié deux enquêtes historiques qui se complètent et qui paraissent avoir épuisé la matière, en dehors des textes de date toute récente que l'on doit à Caulaincourt et à la reine Hortense. Y avait-il des documents sur cette douloureuse question dans l'échenillage des papiers officiels que Talleyrand fit opérer en 1814, lorsqu'il se trouva pendant quelques jours maître du gouvernement? La chose n'est pas impossible; mais si l'on sait que le prince fit détruire alors des documents, on n'a pas la liste de ces destructions. C'eût été, d'ailleurs, de sa part, une naïveté de la faire dresser.

Chateaubriand a parlé en détail, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, de l'arrestation et de l'exécution du duc d'Enghien. Il déclare avoir tenu dans les mains un document, d'une importance capitale, qui avait échappé à la destruction des pièces compromettantes faite au mois d'avril 1814. C'est une lettre du ministre au Premier Consul, en date du 8 mars 1804; elle se rapporte à l'arrestation du prince, qui n'était pas encore exécutée. Chateaubriand en cite deux passages, d'ailleurs très courts, qui ne laissent pas de doute sur le rôle très net que joua Talleyrand pour pousser Bonaparte à une mesure sans pitié. « Si la justice, écrit le ministre, oblige de punir rigoureu-

sement, la politique exige de punir sans exception. » « J'indiquerai au Premier Consul M. de Caulaincourt auquel il pourrait donner ses ordres, et qui les exécuterait avec autant de discrétion que de fidélité. » Pour passionné que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* se soit montré dans ses jugements sur le prince de Talleyrand, il ne viendra à l'idée de personne qu'il ait forgé de toutes pièces ces phrases nettement accusatrices.

Le témoignage de Chateaubriand sur ce document capital se trouve confirmé et complété de la manière la plus précise par l'auteur de *Napoléon et Marie-Louise*. Méneval rapporte, en effet, qu'il a eu sous les yeux une lettre du ministre des Relations extérieures adressée au Premier Consul, en date du 17 ventôse an XII, c'est-à-dire du 8 mars 1804. Cette lettre avait été retirée, au mois d'avril 1814, des archives du cabinet impérial, pour être détruite par le feu, comme d'autres pièces que l'ancien ministre tenait à faire disparaître. La lettre avait été déposée momentanément dans un bureau avec divers documents extraits des archives; le hasard voulut qu'elle glissât derrière le tiroir de ce bureau et qu'elle y restât oubliée pendant longtemps. Méneval déclare l'avoir parfaitement reconnue, car elle était passée par ses mains lorsqu'elle fut adressée au Premier Consul; elle était écrite sur une feuille double de papier tellière, en entier de la main de Talleyrand et signée par lui. Ajoutons qu'il n'est pas possible d'invoquer pour cette lettre du 8 mars 1804 le nom du secrétaire Perrey, qui avait acquis l'habileté de reproduire l'écriture de son maître, au point qu'il fallait un œil très exercé pour ne pas la confondre avec la sienne; Perrey n'entra au service du ministre qu'en l'année 1806.

Méneval donne l'analyse de la lettre en question. Elle portait, en substance, dit-il, que son auteur (M. de Talleyrand) avait réfléchi sur l'objet de l'entretien qu'il avait eu l'honneur d'avoir la veille avec le Premier Consul; d'où il suit que la question qui devait aboutir à l'arrestation du duc d'Enghien avait été examinée, dès le 7 mars, dans un entretien particulier. Les Français, ajoutait le ministre, aimaient le gouvernement consulaire; ils mettaient toutes leurs espérances en la personne du Premier Consul; une seule chose était capable d'altérer la confiance qu'ils lui portaient, c'était la crainte qu'il pût jouer

le rôle de Monck; les chefs de la conspiration qu'on venait de découvrir étaient des hommes de fructidor; c'était un Bourbon qui les dirigeait; le salut de l'État demandait que tous les conspirateurs fussent atteints sans exception; l'aide de camp du Premier Consul, Caulaincourt, était prudent et fidèle; il exécuterait, selon ses désirs, les ordres qui lui seraient donnés. On remarquera que Chateaubriand a cité le texte littéral des deux dernières phrases dont le résumé a été donné par Méneval.

Celui-ci ajoute, non sans raison : « Cette lettre accusatrice paraît avoir été conservée tout exprès pour donner un éclatant démenti aux assertions du prince de Talleyrand, qui a souvent répété que la condamnation du duc d'Enghien avait eu toute sa désapprobation, tandis qu'il avait poussé, au contraire, à cette condamnation de tout son pouvoir. »

Ce n'était pas seulement, en effet, l'arrestation du prince qui était conseillée dans la lettre du 8 mars; c'était sa condamnation même, puisque le ministre avait écrit : « La politique exige de punir sans exception. » On est en droit de dire que la tragédie qui eut son dénouement le 21 mars était arrêtée, dès le 8 mars, dans l'esprit de Talleyrand. La présence de Cadoudal à Paris, le complot dont on savait qu'il était l'âme, devinrent pour le ministre une explication, à défaut d'une excuse. Le chef breton fut arrêté le 9 mars, dans les circonstances dramatiques que l'on sait, c'est-à-dire vingt-quatre heures après que l'affaire du duc d'Enghien avait été examinée par le ministre dans un rapport officiel.

Un conseil de gouvernement se réunit le 10 mars, le lendemain même de l'arrestation de Georges, pour prendre, au sujet du duc d'Enghien, une décision définitive, ou plutôt pour la faire approuver par ceux qui le composaient. Ceux-ci étaient le Premier Consul, ses deux collègues Cambacérès et Lebrun, Talleyrand, le grand juge Régnier; on donne aussi le nom de Fouché. Le ministre des Relations extérieures exposa l'affaire, qui relevait surtout de son département, puisque le duc d'Enghien n'était point en France, mais de l'autre côté du Rhin, en territoire badois, à Ettenheim. Un rapport de police avait tout récemment informé le gouvernement français que dans l'intimité du prince vivait le général

Dumouriez; il semblait que la présence à Ettenheim du soldat qui était passé aux Autrichiens en 1793 fût un argument de plus pour l'arrestation du duc d'Enghien. En réalité, l'agent qui avait fait cette enquête sur place avait été trompé par la prononciation des habitants; il ne s'agissait nullement de l'ancien vainqueur de Valmy et de Jemmapes devenu un aventurier, mais d'un émigré, sans notoriété particulière, qui portait le nom de Thumery.

Seul Cambacérés eut le courage de s'opposer à l'enlèvement du prince; mais le siège du conseil était fait. Après la séance, qui fut fort courte, Cambacérés suivit le Premier Consul dans son cabinet et insista de nouveau; il ne fut pas davantage écouté. Suivant le comte Molé, « le duc d'Enghien périt par suite d'une intrigue de Talleyrand et de Fouché, qui voulaient entraîner Napoléon et le mettre en leur puissance pour un crime qui le mettrait en complicité avec eux, et après lequel il ne pourrait rien leur reprocher de leur vie révolutionnaire. » La vérité semble bien être dans ce jugement, avec cette différence, toutefois, que Fouché n'eut que le rôle accidentel d'un conseiller en marge de l'affaire, alors que Talleyrand, qui était ministre et très bien vu du Premier Consul, eut le rôle permanent d'un acteur de premier plan.

Le même jour, 10 mars, le ministre des Relations extérieures adressait une longue note au baron d'Edelsheim, ministre des Affaires étrangères de l'Électeur de Bade: il lui signalait la présence à Offenbourg d'un groupe très dangereux d'émigrés français; il lui demandait, en vertu de l'article premier du traité de Lunéville, que ces émigrés fussent livrés, avec tous leurs papiers, aux officiers français chargés de les recevoir à Strasbourg. Le duc d'Enghien n'était pas nommé dans cette note.

Le dernier des Condé fut l'objet d'une lettre postérieure de quelques heures à peine: 20 ventôse an XII, 11 mars 1804, trois heures du matin.

« Monsieur le Baron, je venais de vous adresser une note, dont l'objet était de demander l'arrestation du comité d'émigrés français résidant à Offenbourg, lorsque le Premier Consul, par l'arrestation successive des brigands que le gouvernement

a vomis en France, ainsi que par la marche et le résultat des procédures qui s'instruisent ici, a connu toute la part que les agents anglais d'Offenbourg avaient aux horribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim, et, comme il est impossible qu'ils se trouvent dans cette ville sans la permission de Son Altesse Sérénissime Électorale, le Premier Consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince, auquel il s'était plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France, ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis, et les ait laissé tramer publiquement des conspirations aussi inouïes.

» Dans cette circonstance extraordinaire, le premier Consul a cru devoir ordonner à deux petits détachements de se porter à Offenbourg et à Ettenheim pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens ceux qui sont convaincus d'y avoir pris part.

» C'est le général Caulaincourt qui est chargé à cet égard des ordres du Premier Consul. Vous ne devez pas douter qu'il mette dans leur exécution tous les égards que peut désirer Son Altesse Sérénissime Électorale. Ce sera lui qui aura l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence la lettre que j'ai été chargé de lui écrire.

» Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma haute estime. »

Avec la lettre du 8 mars adressée au Premier Consul, — lettre dont le sens n'est pas douteux, si le texte en est incomplet, — cette lettre du 11 mars adressée au baron d'Edelsheim engage d'une manière complète la responsabilité de Talleyrand. Il pouvait ne pas l'écrire; il pouvait refuser de s'associer à un acte deux fois coupable, au point de vue du droit international et au point de vue du droit privé; il savait pertinemment que la qualité d'émigré ayant porté les armes contre la France vaudrait au prince, surtout avec la conspiration de Cadoudal, l'application certaine de la peine de mort. C'est en pleine connaissance de cause qu'il a rédigé, signé, expédié ce document. Il ne devait pas siéger parmi les juges de Vincennes; mais on est en droit de dire que sa signature au bas

de la lettre du 11 mars équivalait à une condamnation capitale.

Une troisième lettre du ministre est à rappeler; c'est celle qu'il écrivit le même jour, 11 mars 1804, au général Caulaincourt pour le charger de remettre au baron d'Edelsheim la lettre qui lui avait été adressée, « aussitôt, disait-il, que votre expédition d'Offenbourg sera consommée ».

En insérant ces trois lettres dans l'Appendice de ses *Mémoires*, dont il sera parlé plus loin, Talleyrand, a dit : « Elles constituent la part réelle, unique, que j'ai eue dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien. » Que ce n'est pas la part unique, on le verra dans un instant. Aurait-elle été unique, qu'elle suffirait à établir sa culpabilité d'une manière incontestable. On a raconté qu'il avait envoyé un courrier au duc d'Enghien pour le prévenir de son arrestation, mais que le courrier n'avait pu faire parvenir cet avis de salut, car il s'était cassé la jambe en passant à Saverne. Mettons cette sottise sur le compte de l'imagination d'un romancier; Talleyrand lui-même n'a jamais parlé de cet épisode invraisemblable.

Il est et demeure acquis que Talleyrand a suggéré un ordre, qu'il l'a transmis, qu'il n'a jamais eu l'arrière-pensée d'en empêcher l'exécution. En 1815, Napoléon, qui voulait peut-être regagner à sa cause son ancien ministre, lui a décerné, pour l'affaire du duc d'Enghien, un satisfecit inattendu : « Le prince de Talleyrand s'est conduit, dans cette occasion, comme un fidèle ministre, et jamais l'Empereur ne lui a rien reproché là-dessus. » L'histoire apprécie d'une autre manière ce genre de fidélité; elle répète volontiers le jugement de Vitrolles : « Celui qui s'était associé au meurtre du duc d'Enghien, en le justifiant, si ce n'est en le conseillant... Les voix qui l'accusaient d'avoir le premier provoqué cette violation de tous les droits humains et divins, sa position de ministre des Relations extérieures et les lettres qu'il écrivit en cette qualité pour justifier l'horrible assassinat, prouvaient assez sa participation à ce crime. »

Napoléon n'a jamais renié sa responsabilité dans la tragédie de Vincennes; il savait que le chef digne de ce nom ne s'abrite pas derrière des subalternes. Aussi n'a-t-il jamais

cessé de dire, et le lendemain à la Malmaison, et plus tard à Sainte-Hélène : *Me, me, adsum qui feci*. Il a poussé l'acceptation des responsabilités jusqu'à se faire gloire de ce crime. Il n'en est que plus curieux de l'entendre dire à Las Cases : « C'était lui (Talleyrand) qui avait été l'instrument principal et la cause active de la mort du duc d'Enghien. » Avec leur exagération coutumière, les *Mémoires* de Barras disent que Talleyrand conseilla à Bonaparte de « mettre entre les Bourbons et lui un fleuve de sang. » Cette métaphore ne contient-elle pas une part de vérité? Qu'on n'oublie pas que, lorsque Talleyrand était ministre du Directoire, il avait ouvert l'idée d'attirer à Wesel tous les Bourbons. « Rien de si facile, avait-il dit, que de s'en emparer et de les transporter en France, où l'on en ferait ce que le Directoire aviserait dans sa sagesse; » il avait appelé cela « un admirable coup de filet, où l'on prenait tous les poissons à la fois. »

Le duc d'Enghien fut arrêté dans la nuit du 14 au 15 mars, par le général Ordener. Conduit d'abord à Strasbourg et soumis à un premier interrogatoire, il fut rapidement amené à Paris. Sans traiter la question en détail et sans le faire avec passion, la reine Hortense rapporte que Murat, qui était gouverneur de Paris, donna des ordres pour le jugement du prince, qui eut lieu à Vincennes; elle ajoute : « Il les reçut (ces ordres) de M. de Talleyrand, resté chez lui jusqu'à quatre heures du matin. » De son côté, Savary donne des précisions, qui, sans concorder exactement avec celles de la reine Hortense, établissent que, dans la journée du 20 mars où le prince arriva à Paris, Talleyrand fut en relations avec Murat. Savary rapporte qu'en arrivant chez Murat vers les six heures du soir, il rencontra sous la porte le ministre des Relations extérieures qui en sortait. Le matin même, il l'avait déjà aperçu à la Malmaison, à une heure qui n'était pas l'heure ordinaire de ses visites. Le soir, en quittant la Malmaison, Savary portait au gouverneur de Paris une lettre cachetée du Premier Consul; il est comme certain que Talleyrand avait pris part à la rédaction de cette lettre, d'où devait résulter la mort du prisonnier.

La reine Hortense écrit à ce propos : « Tout lui fut pardonné (à Talleyrand). Il eut absolution plénière. Aussi ne lui reprocha-



t-on jamais la mort du duc d'Enghien, dont il était un des principaux auteurs, tandis que Caulaincourt et Savary, qui en étaient innocents, en eurent constamment le blâme. Ma mère répétait qu'un jour elle avait entendu dire à l'Empereur, fâché contre M. de Talleyrand : « Je le trouve plaisant de faire » ses honneurs à mes dépens. Est-ce que je connaissais le duc » d'Enghien? Est-ce que je voulais le faire mourir? » Certes ces affirmations de Napoléon sont sujettes à caution; mais il ne peut être mis en doute que la responsabilité de Talleyrand dans la tragédie de Vincennes demeure très grande. Ses omissions, ses explications, ses dénégations ne peuvent prévaloir contre la vérité.

Il y a encore le fameux mensonge de Réal, dans lequel Talleyrand a sa part. L'ancien jacobin, qui était alors chargé de la Police, n'avait lu qu'à cinq heures du matin, le 21 mars, l'ordre que le Premier Consul lui avait fait porter de la Malmaison la veille, à sept heures du soir; cet ordre lui disait d'aller interroger le prisonnier et même, au besoin, de faire retarder l'exécution. Réal, accablé de fatigue, s'était couché de bonne heure, en défendant de le réveiller. Quand il prit connaissance de l'ordre de Bonaparte, qui l'avait attendu toute la nuit dans son cabinet, il se précipita sur la route de Vincennes : il était trop tard. Sur cette sinistre comédie, on a le témoignage de Réal lui-même, disant à Savary : « Vous savez bien ce qu'il (Talleyrand) m'a fait faire; je n'ai pas eu à m'en repentir, du reste. »

Plusieurs anecdotes circulèrent au moment de la mort du duc d'Enghien, qui ne sont pas à l'honneur de Talleyrand. Dans la nuit tragique du 21 mars, il jouait au creps chez la duchesse de Luynes. A deux heures du matin, il prononça ces simples mots, qui durent faire sur les assistants un impression profonde : « Le dernier Condé a cessé d'exister. » Ce fut toute l'oraison funèbre du prince, dont la mort s'était trouvée décidée — il le savait mieux que personne — dès le jour de son arrestation.

Au ministère des Relations extérieures, les chefs de service ne surent pas partager l'indifférence du ministre. D'Hauteville, malgré les excellents rapports qu'il entretenait avec lui, ne pouvait pas cacher son indignation. Talleyrand finit par

lui dire : « Qu'avez-vous donc avec vos yeux hors de la tête? — Ce que j'ai? répondit d'Hauterive, ce que vous devez avoir vous-même si vous avez lu le *Moniteur*. Quelle horreur! — Eh bien! Eh bien! répondit Talleyrand de son ton le plus calme, êtes-vous fou? Y a-t-il de quoi faire tant de bruit? Un conspirateur est saisi près de la frontière, on l'amène à Paris, on le fusille; qu'est-ce que cela a de si extraordinaire? » On a résumé parfois la réponse du ministre en un mot brutal : « Eh bien! quoi? Ce sont les affaires! »

Trois jours après la mort du duc d'Enghien, l'hôtel de la rue du Bac était en fêtes : le ministre offrait un grand bal. Il avait moins de scrupules que sa femme, qui avait refusé d'assister à un bal que M. de Cobenzel avait donné deux mois plus tôt, le 21 janvier, sans faire attention à l'anniversaire de la mort de Louis XVI; pour le dire en passant, l'oubli de cette date était singulier de la part de l'ambassadeur d'Autriche. Le ministre de Prusse, Lucchessini, en faisant part à son gouvernement de l'effet déplorable que l'exécution du duc d'Enghien avait eu sur l'opinion et sur les fonds publics, disait que le ministre avait été chargé de donner un grand bal; les étrangers, ajoutait-il, s'y rendront le cœur serré, et il ne sera pas peu remarquable d'y voir dans le marquis de Gallo, l'ambassadeur de Naples, un ambassadeur de famille qui ne devrait y paraître qu'en deuil. Le ministre n'avait fait qu'exécuter un ordre; mais il n'y avait pas moins de cynisme à l'exécuter qu'à le donner.

La lettre de Chateaubriand envoyant tout de suite, le 22 mars, sa démission de ministre auprès du Valais, révèle un autre caractère; l'auteur du *Génie du christianisme* s'était borné à invoquer la mauvaise santé de sa femme. Talleyrand lui adressa, onze jours plus tard, une lettre, dans laquelle il lui exprimait des regrets officiels. Ni l'un ni l'autre n'étaient dupes de leur silence; le drame de Vincennes était seul en cause.

Il restait à donner aux États de l'Europe continentale — nos rapports étaient déjà rompus avec l'Angleterre — des explications sur la violation du droit international commise par le gouvernement consulaire du fait de l'arrestation du duc

d'Enghien en territoire badois. Déjà les membres du corps diplomatique français accrédités à l'étranger avaient reçu une circulaire qui rendait le ministre anglais de Munich, Drake, responsable de la conspiration tramée contre le Premier Consul. « Une telle prostitution de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes était sans exemple dans l'histoire des nations civilisées. » La plume indignée de Talleyrand continuait avec cette grandiloquence : « Elle étonnera, elle affligera l'Europe, comme le scandale d'un crime inouï et que, jusqu'à ce moment, les gouvernements les plus pervers n'avaient osé méditer : la profanation du caractère sacré d'ambassadeur, indignement travesti en ministre de complots, d'embauchage et de corruption. »

Le ministre était assuré à l'avance que les États secondaires de la rive droite du Rhin, Bade, Wurtemberg, Bavière, accepteraient sans protestation la violation du territoire germanique; depuis les derniers traités, ils étaient attachés d'une manière étroite à l'alliance française. L'empereur, qui, en sa qualité de chef du Saint-Empire, représentait les droits du corps germanique, aurait pu ou plutôt aurait dû élever une protestation; mais tout ce qui avait trait au Premier Consul lui inspirait une sorte de respect. Champagny, l'ambassadeur de France, était très bien vu à la Cour de Vienne. Une dépêche de Talleyrand le chargea d'expliquer l'événement suivant la thèse française; cette dépêche est du 19 mars, c'est-à-dire postérieure de quatre jours à l'enlèvement d'Ettenheim.

« Une multitude de faits et de preuves, écrivait le ministre, résultant de la procédure qui s'instruit à Paris touchant la conspiration tramée contre le Premier Consul, ayant mis en évidence la complicité d'un comité d'émigrés résidant à Offenbourg et à Ettenheim, le gouvernement a senti qu'on n'avait pas un moment à perdre pour s'assurer de ces conspirateurs... » Cela est la phraséologie officielle; mais ce qui suit porte un ton d'ironie ou de mépris qui n'a rien à voir avec une correspondance diplomatique : « Si les mesures prises à cet égard étaient l'objet de quelque observation qu'on élèverait devant vous, vous ne manquerez pas de repousser, même avec moquerie, les arguments qu'on voudrait tirer du droit des

gens. » La pauvre raison d'État, qui n'avait cessé d'être l'argument des chancelleries, n'avait plus qu'à se voiler la face. Le post-scriptum de cette dépêche est encore à citer; il annonce officiellement que le duc d'Enghien a été arrêté à Ettenheim. « Cette circonstance, dit le ministre, va grossir l'événement et donner plus d'amertume aux observations. C'est pourquoi il faut parler haut et nettement. Croyez qu'on se fie à votre langage. Nous savons que vous avez toujours celui de la place et de la chose. Je vous salue de tout mon cœur. — CH. MAU. TALLEYRAND ».

La Cour de Vienne montra toutes les facilités qu'on pouvait désirer. Parlant de M. de Cobenzel, le ministre de François II, Champagny rapporte : « Il m'a donné à cet égard toutes les assurances que je pouvais recevoir de lui. » L'empereur, en personne, n'avait pas été moins empressé : « Oui, oui, dit-il à notre ambassadeur, et, si vous n'êtes pas content de mes ministres, adressez-vous à moi, je les ferai aller! »

En Russie, c'est une tout autre réaction que fit naître la catastrophe de Vincennes. La Cour d'Alexandre I<sup>er</sup> prit officiellement le deuil et, de plus, des explications furent demandées à la France sur la violation du territoire badois. Ces explications finirent par aboutir à une sorte de rupture, car Napoléon rappela son ambassadeur, le général Hédouville, et ne laissa à Pétersbourg qu'un chargé d'affaires, Rayneval.

Talleyrand faisait alors sa saison à Bourbon-l'Archambault; de cet endroit, le 25 juillet 1804, il écrivait à l'Empereur :

« Les dispositions que la Cour de Russie manifeste ne sont proportionnées ni avec les motifs qu'elle expose, ni avec l'objet qu'elle semble se proposer. Quels rapports y a-t-il entre les griefs qu'elle allègue et l'irritation qu'elle montre? Comment le fait, qui est la base de ce grief et qui est arrivé sur le territoire d'un petit prince voisin de la France, pourrait-il conduire une grande puissance, et celle qui est la plus distante de nous, à une brouillerie d'éclat et à la cessation de toute relation diplomatique avec la France? Et ensuite, à quoi tendrait cette rupture? La note de la Cour de Russie est une boutade inspirée par une ambition que la puissance de Votre Majesté aigrit et par un orgueil que votre prépondérance humilie. Votre Majesté jugera, sans doute, que ce serait donner

trop d'importance à une aigreur aussi peu motivée et aussi peu sensément justifiée, si elle m'ordonnait de répondre, sans intervalle, à la note irréfléchie et mal rédigée du chargé d'affaires de Russie. »

A des explications qui avaient été demandées par le représentant de la Russie à Paris, d'Oubril, Talleyrand avait riposté que le meurtre de Paul I<sup>er</sup>, commis à Saint-Pétersbourg, était resté impuni et que la France n'avait pas songé à envoyer une note à ce sujet. Cette allusion directe à l'assassinat politique qui avait fait monter sur le trône le tsar régnant, fut pour celui-ci une blessure cruelle. Suivant le mot du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, elle « ne fut jamais pardonnée à Napoléon, en dépit de toutes les embrassades de Tilsitt et d'Erfurt. »

A plusieurs reprises, et avant Sainte-Hélène, Napoléon est revenu sur la part que Talleyrand avait prise, d'après lui, dans le drame de Vincennes.

Au mois de janvier 1809, lors de la scène terrible qu'il fit à son ancien ministre, il s'écria : « Et cet homme, ce malheureux, — il désignait ainsi le duc d'Enghien, — par qui ai-je été averti du lieu de sa résidence? Qui m'a excité à sévir contre lui? »

Quelques semaines plus tard, le 6 mars 1809, l'Empereur avait une longue conversation avec Rœderer; cette fois, son ton était calme. En parlant des affaires d'Espagne, il en vint à prononcer le nom de Talleyrand. Il prétendit que Talleyrand lui avait remis vingt mémoires pour lui prouver la facilité de la guerre d'Espagne. « C'est la même conduite, continua-t-il, que pour l'affaire du duc d'Enghien. Moi, je ne le connaissais pas; c'est Talleyrand qui me l'a fait connaître (l'Empereur prononce toujours Taillerand). Je ne savais pas où il était. C'est lui qui m'a fait connaître l'endroit où il était, et, après m'avoir conseillé sa mort, il en a gémi avec toutes ses connaissances. » Ce dernier trait ne paraît pas conforme à la vérité.

Il y a encore les conversations ou plutôt les monologues que Caulaincourt a recueillis lorsqu'il accompagnait l'Empereur en traîneau, après les désastres de la campagne de Russie. Tout un long passage concerne Talleyrand. « Tout ce qui a

été fait contre les Bourbons, dit l'Empereur, l'a été sous son ministère et a été préparé par lui. C'est lui qui m'a constamment entretenu de la nécessité de les éloigner de toute influence politique. C'est lui qui m'a décidé à faire arrêter le duc d'Enghien, auquel je ne pensais pas, quand le préfet Shée et les intrigues anglaises de Drake fixèrent sur lui l'attention de la police. J'étais loin, alors, d'attacher la moindre importance à son séjour sur les bords du Rhin et, par conséquent, d'avoir aucun projet arrêté sur lui... Berthier et Cambacérès hésitaient pour qu'on le fit arrêter, à cause de la cour de Bade. Talleyrand insista, ainsi que Murat et Fouché. » Après s'être étendu sur le rôle de Murat, à qui il attribue une grande responsabilité dans ce drame, Napoléon revient sur ce qu'il avait déjà dit : « Berthier, Cambacérès auraient préféré qu'il ne fût pas arrêté et surtout qu'il ne vînt pas à Paris... Talleyrand, plus politique qu'eux, avait, avec raison, été pour l'arrestation ».

Quand Talleyrand avait mis à la fin de ses *Mémoires* la date : « Valençay, août 1816, » il pouvait croire que les lignes à peu près insignifiantes — on les a citées plus haut — où il avait rappelé l'arrestation et l'exécution du duc d'Enghien, exposeraient devant la postérité, une fois pour toutes, le rôle complètement négatif qu'il s'attribuait dans cette lamentable affaire. Sept ans plus tard, comme le prince jouissait, un peu sans doute malgré lui, des loisirs forcés que lui avait faits la seconde Restauration, une polémique de presse le força à reprendre la plume. Il écrivit alors un « Appendice, » qui, imprimé en petit texte, n'occupe pas moins de vingt et une pages des *Mémoires*. Il y traite de deux questions qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, l'affaire du duc d'Enghien et l'affaire Maubreuil; mais c'est la première qui occupe à peu près tout ce plaidoyer. C'en est un, en effet, dont le ton passionné fait contraste avec le style calme des *Mémoires*.

Un journal de droite, *l'Oriflamme*, dans son numéro du 9 octobre 1823, avait montré sans peine les insuffisances et les obscurités du *Mémorial de Sainte-Hélène*, dans le récit du drame d'Ettenheim et de Vincennes que Las Cases venait de mettre en circulation. Talleyrand, Savary, Réal étaient direc-

tement visés dans cet article. Savary répliqua aussitôt, en publiant une brochure : *Sur la catastrophe de Monseigneur le duc d'Enghien. Extrait des Mémoires de M. le duc de Rovigo* (Paris, octobre 1823). Savary et Talleyrand avaient entretenu de bons rapports dans les dernières années de l'Empire; mais, après la chute de Napoléon, leurs relations avaient pris un autre caractère. De Blois, où il s'était réfugié avec le Conseil de Régence, le duc de Rovigo avait envoyé son adhésion au Gouvernement provisoire que présidait le prince de Bénévent; il avait demandé à celui-ci de lui donner une fonction en harmonie avec ses capacités. Talleyrand avait négligé de répondre. Prié d'intervenir auprès du prince, le préfet de police Pasquier n'avait pas mieux réussi. Ce silence dédaigneux provoqua chez l'ancien ministre de la Police générale un vif ressentiment. L'article de *l'Oriflamme* lui fournissait l'occasion de dire son fait à un homme qu'il ne pouvait pas sentir; il n'eut garde de la laisser échapper.

Le rôle qu'il avait joué dans la tragédie de Vincennes n'avait été, à l'entendre, que le rôle d'un soldat qui avait rempli son devoir, en exécutant une consigne. Il ajoutait : « Je ne souffrirai pas que d'odieuses préventions pèsent sur ma tête, tandis que les vrais coupables se pavanent sous les hautes dignités dont ils sont revêtus. »

Talleyrand se trouvait à Valençay quand il apprit la publication de la brochure de Savary. Il se décida aussitôt à rentrer rue Saint-Florentin; il en informa Royer-Collard, son voisin de campagne de Châteauneuf, par ce billet daté du 3 novembre :

« Me voilà encore partant pour Paris. Un nouveau et singulier allié du parti qui gouverne me force de repousser une attaque à laquelle j'étais fort loin de m'attendre. Je n'ai pas encore fait choix du moyen que j'emploierai; mais j'en emploierai un décisif, légal ou autre. — Je vous instruirai de ce que je fais. Je regrette de n'avoir pas la possibilité d'aller vous voir. Pour tant (*sic*), vos conseils sont bons. Mais il faut aller tenir tête à l'orage. Mes vœux en quittant ce pays-ci sont d'y passer plus de tems (*sic*) l'année prochaine, et de vous y voir souvent. »

De Paris, le 11 novembre, autre billet au même correspondant :

« J'ai écrit au Roi une lettre dont je vous envoie la copie; vous recevrez aussi la réponse qui me sera faite. »

Talleyrand a raconté cet épisode de sa vie dans l'« Appendice » qu'il a ajouté à ses *Mémoires* et qui, comme ses *Mémoires*, ne devait voir le jour que longtemps après sa mort; ainsi il était assuré de n'avoir pas à redouter des démentis de son vivant. L'Appendice débute en ces termes :

« Je me vois obligé d'ajouter quelques mots à ces souvenirs, en regrettant de devoir rappeler un événement cruel et douloureux que je n'avais pas voulu même mentionner dans les pages qui précèdent.

« J'ai toujours dédaigné de répondre aux accusations mensongères et injurieuses qui, dans des temps comme ceux où j'ai vécu, ne pouvaient manquer d'atteindre les personnes vouées aux grandes affaires publiques. Il y a des bornes, cependant, à ce dédain, et, quand on soulève des questions *de sang*, le silence, au moins devant la postérité, n'est plus possible. La bassesse et les crimes de mes accusateurs, honteusement exposés par leurs propres récits, seraient peut-être, dans des cas ordinaires, une réfutation suffisante de leurs accusations. Mais, dans le cas actuel, la nature des faits, leur importance historique, la part de vérité qu'il y a dans ces récits, la grandeur des personnages dont il s'agit, l'honneur de mon nom et de ma famille, tout me commande de repousser le sang que des haines passionnées et cupides voudraient faire rejaillir sur moi. »

Sans parler de sa lettre au Premier Consul du 8 mars 1804, qui était sans doute détruite à cette époque, — on a vu que cette lettre engage directement sa responsabilité, — Talleyrand reproduit quatre textes : le rapport du grand juge Régnier, du 7 mars, ses propres lettres au baron d'Edelsheim du 10 et du 11 mars, sa lettre à Caulaincourt, du 11 mars. « J'ai donné en entier ces trois lettres, dit-il, parce qu'elles constituent la part réelle, unique, que j'ai eue dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien. » Il les commente de manière à les faire tourner à son apologie. Puisque sa conscience était sans reproches, on ne voit pourquoi il n'avait pas fait une place dans ses *Mémoires* proprement dits à ces textes officiels.



Son apologie aboutit à des considérations d'un caractère bien vague; on en jugera par ce passage :

« Qu'on me permette, ici, quelques considérations sur les devoirs des hommes en place à ces époques funestes où il plaît à la Providence de séparer violemment le sort personnel des rois de celui de leurs peuples. Alors, le monarque est absent, son avenir reste caché; il est donné à ses serviteurs particuliers de s'attacher à son sort, de partager ses malheurs, ses dangers, ses espérances; en s'éloignant du sol natal, ils s'engagent irrévocablement dans sa course, et je ne refuse ni mon respect ni mon admiration à ce parti généreux. Mais, pour les autres, la patrie reste; elle a le droit d'être défendue, d'être gouvernée; elle a incontestablement un autre droit : celui de réclamer d'eux les mêmes services qu'ils lui devaient, qu'ils lui rendaient avant l'absence du roi. C'est dans cette manière de voir que j'ai cherché les règles de ma conduite. »

Cela revient à dire que, s'il s'était associé à un acte criminel de Bonaparte, ç'aurait été, de sa part, une manière de servir la France en l'absence du roi légitime. Mais il ne s'y était pas associé; car toute la part qui lui revient dans l'affaire du duc d'Enghien a été — il insiste sur ce point — de transmettre des dépêches au ministre de l'Électeur de Bade. Il tient à borner son rôle au rôle d'un secrétaire qui a exécuté un ordre.

Relevons un autre passage : « Si mon caractère et mes antécédents ne me mettaient pas à l'abri d'un soupçon aussi infâme et aussi odieux, je pourrais encore poser à mon accusateur une question à laquelle il sera mieux que personne en état de répondre, et lui demander quel intérêt j'aurais pu avoir dans le meurtre du duc d'Enghien. » Mais Savary ou n'importe qui eût été « en état de répondre » que le *is fecit cui prodest* avait reçu ici une application lumineuse. C'était son intérêt de conserver une place qui offrait de grands avantages à un homme aussi sensible à l'argent; c'était son intérêt de se pousser dans la faveur du Premier Consul; c'était son intérêt de s'attacher d'une manière étroite à la cause dont il lui était facile de prévoir le triomphe éclatant à très brève échéance. Il déclare, dans le même passage, qu'il n'a jamais trempé dans aucun des crimes de la Révolution française; cela est vrai. Qu'on n'oublie pas, toutefois, qu'il a fait l'apologie du

10 août et que le cynisme ne fut à aucune époque étranger à son caractère.

Pour en finir avec les attaques de Savary, le prince demandait à Louis XVIII, le 8 novembre 1823, de traduire son accusateur devant la Chambre des pairs. « C'est d'elle que j'obtiendrai une enquête et un jugement. Cette épreuve, Sire, que je réclame de votre justice, vous ne la craignez pas plus pour moi que je ne la crains moi-même. La calomnie sera confondue et sa rage impuissante viendra expirer devant le grand jour de la vérité. »

Cette demande de poursuites judiciaires devant une juridiction exceptionnelle, d'un mécanisme compliqué et difficile à mettre en mouvement, pouvait se présenter avec sobriété et précision. Loin de là; Talleyrand adresse à Louis XVIII la lettre la plus verbeuse et la plus diffuse, où l'objet de sa requête est noyé dans des développements aussi étendus que hors de propos. On en citera quelques lignes :

« Sire, je n'apprendrai rien à Votre Majesté en lui disant que j'ai beaucoup d'ennemis. J'en ai auprès du trône, j'en ai loin du trône. Les uns n'ont pas assez oublié que j'ai envisagé autrement qu'eux les premiers troubles de la Révolution; mais quel que soit leur jugement, ils doivent savoir que c'est à la détermination que je pris alors, que je dois le bonheur d'avoir, dans les temps marqués par la Providence, contribué si heureusement à la restauration de votre trône auguste et au triomphe de la légitimité. C'est cette même restauration, c'est ce triomphe que mes autres ennemis ne m'ont point pardonné, ne me pardonneront jamais. De là, tous ces libelles, tous ces volumineux souvenirs de Sainte-Hélène dans lesquels, depuis deux ans, je suis incessamment insulté, diffamé par des hommes qui, en vendant les paroles vraies ou supposées d'un mort célèbre, spéculent sur toutes les hautes renommées de la France, et qui, par ce honteux trafic, se sont constitués les exécuteurs testamentaires des vengeances de Napoléon Bonaparte...

« Heureux si, en me plongeant dans le sang, il (mon accusateur) peut m'entraîner avec lui et flétrir, en accolant mon nom au sien, le principal instrument des deux Restaurations. Oui, Sire, des deux Restaurations! On poursuit en moi les

journées du 30 (*sic*) mars 1814 et du 13 avril (*sic*) 1815; journées de gloire pour moi, de bonheur pour la France, journées qui ont uni mon nom à la fondation de l'ordre constitutionnel que nous devons à Votre Majesté. Mais c'est en vain que l'envie, que la haine, que l'ambition trompée se réunissent pour me ravir mes titres à l'estime contemporaine, à la justice de l'histoire; je saurai les défendre et les transmettre entiers aux héritiers de mon nom. »

Le 15 novembre, Villèle transmettait à Talleyrand la réponse de Louis XVIII :

« Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle a vu avec surprise que vous eussiez formé le projet de provoquer, dans la Chambre des pairs, un examen solennel des faits dont M. le duc de Rovigo vient de publier le récit.

« Sa Majesté a voulu que le passé restât dans l'oubli : elle n'en a excepté que les services rendus à la France et à sa personne.

« Le Roi ne pourrait donc approuver une démarche inutile et inusitée qui ferait éclater de fâcheux débats et réveillerait les plus douloureux souvenirs. »

La seule décision du Roi fut d'interdire l'entrée du château des Tuileries au duc de Rovigo. Peu de jours après, comme Talleyrand s'était rendu au château, Louis XVIII, qui l'aperçut, lui dit : « Prince de Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencontres. »

M. de Rémusat avait, à l'avance, porté ce jugement sur la lettre du prince à Louis XVIII : « Je ne crois pas que l'enquête qu'il demande soit une chose sérieuse. » De son côté, la duchesse de Broglie écrivait : « M. de Talleyrand est sorti blanc comme neige de cette affaire. Convenez que c'est une bonne fortune pour lui d'être calomnié. »

Calomnié ou non, le prince n'ouvrit plus la bouche sur la question du duc d'Enghien. « Le silence, dit-il, m'était commandé; je l'observai, et, si j'ai cru devoir faire l'exposé qu'on vient de lire, c'est qu'il est destiné à n'être publié que longtemps après ma mort, et qu'il rétablira la vérité des faits sans provoquer les scandales qu'on redoutait en 1823. »